



Compte rendu du Groupe de travail « Domaines » du 18 Mai 2010

Paris, le 19 mai 2010

Pour France Domaine, le groupe de travail du 18 mai 2010 présidé par M. Dubost se limitait à un point d'étape et d'échanges sur les évolutions envisagées du pilotage des pôles de gestion du patrimoine privé, à partir des documents transmis aux organisations syndicales le ...12 mai !

Pour l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires, les sujets « Domaines » sont vastes et auraient mérité une journée complète pour faire le tour complet des questions qui demeurent sans réponses.

C'est sur la base du courrier adressé le 23 avril 2010 au Directeur Général que l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires a exigé le respect du protocole de 2006, c'est à dire le retrait pur et simple du dispositif mis en place par la note du 23 janvier 2010 qui met en œuvre l'amputation de la garantie indemnitaire de la part d'harmonisation liée à la fusion.

Sur ce point, France Domaine n'étant pas maître d'œuvre d'une décision qui relève des services RH de la DG, M. Fréville, chef du bureau RH2A, était présent. La discussion a tourné court car la position de l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires n'est pas liée aux modalités techniques de la mesure mais bien à son principe même.

Nous avons donc rappelé les points pour nous essentiels de cette affaire :

- le protocole de 2006 qui prévoyait une garantie complète de maintien de la rémunération de chacun des agents mis à disposition de France Domaine ne prévoyait pas de dégressivité. Les garanties doivent donc être intégralement respectées.
- La garantie offerte par le protocole ne comporte pas seulement les indemnités concernées par l'harmonisation indemnitaire de la fusion, mais bien l'intégralité du régime indemnitaire de chacun des agents, sans limite dans le temps.

Nous considérons que le processus d'harmonisation est partiel, puisqu'il ne porte que sur le différentiel global d'ACF (plus favorable aux Impôts) et de prime de rendement (plus favorable au Trésor). Nous avons également rappelé la quantité de contentieux indemnitaires qui restent à régler, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires ne pouvant accepter qu'ils soient laissés en l'état et que les pertes d'argent subies depuis longtemps par de nombreux agents soient validées par l'usage et « normalisées » ! Ces contentieux sont déjà assez nombreux pour qu'il ne soit pas utile d'en rajouter.

Au final, c'est une fin de non-recevoir qui nous est opposée, l'administration campant sur l'aspect purement arithmétique et technique de la question indemnitaire. Et s'ils précisent que toutes les composantes de la garantie qui ne sont pas liées aux indemnités concernées par l'harmonisation seront maintenues après 2012, ils reconnaissent par ailleurs que le caractère « pérenne » de la garantie n'est pas inscrit noir sur blanc dans le protocole. En tout état de cause pour nous la question n'est pas technique et nous avons conclu en affirmant que nous n'en resterions pas là.

D'autres aspects de gestion des personnels (notation, affectation, mutation,...) qui figuraient dans notre courrier du 23 avril ont été évoqués avec M. Fréville. Bien sûr, les incertitudes qui demeurent sur la nature des règles de gestion harmonisées DGFIP sont les mêmes pour les

agents des Domaines que pour l'ensemble des agents des deux filières. Néanmoins leur situation reste tout à fait particulière du fait de leur positionnement depuis 2007. La réponse de la Centrale consiste à rappeler que l'analyse des chiffres démontre qu'il n'y a pas de distorsion globale entre les agents des Domaines et ceux des autres services en matière de promotions et de notation par exemple. Néanmoins, cela ne démontre pas qu'il puisse y avoir des situations locales qui dérogent à ce constat général. L'Union SNUI – SUD Trésor a rappelé que nous continuerions à suivre les situations individuelles en invitant les agents à nous en saisir et en utilisant les voies classiques de recours et d'appel, notamment dans les CAP locales, nationales et centrales ou dans les commissions d'évocation.

Quand aux discussions qui vont d'engager dès le mois de juin sur les règles de gestion, et notamment de mutation et d'affectation, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires revendique que celles-ci conduisent à améliorer les droits et garanties offertes aux agents, que les agents des Domaines doivent en bénéficier comme l'ensemble des agents de la DGFIP, la règle générale étant toujours plus protectrice que l'exception en la matière, et qu'en tout état de cause nous serons vigilants à ce que les agents des Domaines y trouvent toute leur place. Il est en effet essentiel de sortir de la situation actuelle de flou et d'imprécision pour que la transparence et le droit des agents s'exercent totalement.

La Centrale affirme être prête à « retenir le meilleur » des règles de gestion, et de tenir compte des propositions des organisations syndicales. Néanmoins au cours du même groupe de travail sur la constitution du pôle de soutien auprès de la DNID les bienfaits du « profil » seront vite de retour du côté de nos interlocuteurs !

La discussion sur les points initialement prévus à l'ordre du jour ont été abordés ensuite.

France Domaine maintient et accentue sa volonté de ne plus « gérer » les biens vacants dans les pôles GPP (le « G » devant justement disparaître à l'occasion d'un futur changement de dénomination), mais de « liquider » les successions vacantes. S'appuyant sur un constat de disparités des situations – l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires a insisté sur le fait que ce constat ne doit pas conduire à une lecture purement chiffrée des indicateurs, et mis en avant les causes lointaines, multiples, souvent objectives de cette disparité de situations – l'administration entend faire coller le déploiement de Chorus, les évolutions de Sagis renommé New Sagis, et l'évolution du pilotage des pôles. Après un nouveau tour d'ateliers et de visites (nous avons insisté sur la nécessité d'écoute des agents dans ce cadre) une 3^{ème} phase de finalisation des pistes envisagées sera engagée.

Si France Domaine reconnaît l'écart entre la « profusion » de notes sur la politique immobilière et le manque de mise à jour et de documentation sur les autres secteurs du Domaine, notamment en GPP, l'accès à Adonis par exemple reste exclu. Le recensement de la documentation, dont parfois une part importante est aujourd'hui obsolète, est engagé avant sa refonte. Aucune perspective calendaire n'est donnée sur ce point.

Concernant le bilan des ateliers et des rencontres avec les pôles, il fait apparaître plusieurs constats : nécessité de soutien, demande de plus d'échanges, craintes d'un transfert pur et simple à la DNID. Les expressions des syndicats présents ont été convergentes avec l'expression des agents.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires s'est déclarée favorable à un pôle de soutien, véritable et disposant de moyens suffisants non prélevés sur les pôles du réseau actuel, mais sans aller jusqu'à un rattachement fonctionnel complet à la DNID qui couperait totalement les agents d'un relais de proximité face aux interlocuteurs institutionnels. Il faut allier soutien réel avec proximité, et nous y avons mis des conditions relatives aux garanties de pratiques de gestion claires et opérantes, dans tous les aspects de la gestion des personnels. L'administration a dit avoir conscience de la nécessité pour les agents d'avoir des réponses sur ces points avant de trancher sur l'une ou l'autre des hypothèses d'organisation des pôles.